



Direction Départementale des Territoires de l'Isère,
Service Sécurité et Risques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,
Unité Départementale de l'Isère

Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 08 FEV. 2017

Isère
Lionel BEFFRE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DE
SOBEGAL A DOMENE

DOSSIER D'APPROBATION

JANVIER 2017

B - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE ET DE DÉLIMITATION
DES SECTEURS DE MESURES FONCIÈRES

Légende

- limites communales
- constructions
- limites parcellaires
- cours d'eau
- périmètre d'exposition aux risques,
périmètre de zones dites de maîtrise de l'urbanisation future,
périmètre de zones dites de prescriptions relatives à l'urbanisation existante
(les trois périmètres sont confondus dans le cas du présent PPRT)
- zone grisée
- R : zones de prescriptions et de maîtrise de l'urbanisation future avec interdiction forte des projets
- B : zones de prescriptions et de maîtrise de l'urbanisation future avec autorisations limitées des projets
- b : zones de prescriptions et de maîtrise de l'urbanisation future avec autorisation sous conditions des projets
- Ex : secteurs d'expropriation
- De : secteurs de délaissement
- périmètre de la "dent creuse" en zone B

Echelle : 1/1500 en
A1

Sources :
cadastre DGI 2014
zonage : DREAL RA 2014 et DDT38/SPR 2014